COMMUNE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 11 JUILLET 2024 à 18h30

Sous la présidence de Monsieur Dominique LAZZARO, MAIRE.

-MEMBRES PRÉSENTS : MM. BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves - CLÉMENT Pierre-Benoît - COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne - LEMAIRE-LÉVY Florence - PACHOUD Bernard - TOGNET André.

-MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :
- Mme ALPE Martine (procuration donnée à Mme LEMAIRE-LÉVY Florence).
- M. DEPLANTE Benjamin (procuration donnée à Mme COMBET-BLANC Françoise).
- M. ROCHETTE Pierre (procuration donnée à M. TOGNET André).
- Mme ROL Nelly (procuration donnée à M. LAZZARO Dominique).

-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :
-EN EXERCICE : 14
-PRÉSENTS : 10
-VOTANTS : 14

-Mme COMBET-BLANC Françoise a été élue Secrétaire de Séance.

-Date de la CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 05/07/2024

-Date de l'affichage de la LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 11/07/2024 : le 18/07/2024 et de la publication sur le SITE INTERNET de la Commune le 18/07/2024.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

-APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024.

1- **SUBVENTIONS O.M.C.S. 2024 AUX ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES DE LA COMMUNE.**
2- **DEMANDE D'ACHAT D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUÉ « IMPASSE SUR LA ROCHE » PAR UN PARTICULIER.**
3- **DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2 – BUDGET COMMUNE.**
4- **INFORMATIONS DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL.**

La LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 11/07/2024 a été mise en ligne sur le SITE INTERNET de notre Commune et affichée à la porte de la Mairie le 18/07/2024, conformément à l'Ordonnance N° 2021-1310 et au Décret N° 2021-1311 du 07/10/2021 relatifs à la réforme des règles de publicité des actes avec une entrée en vigueur le 01/07/2022 . Cette liste a été signée par M. LE MAIRE et par Mme COMBET-BLANC Françoise , Secrétaire de Séance. Les délibérations exécutoires transmises à la SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE à partir du 18/07/2024 ont été publiées sur le site internet de la Commune.

-APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024 par 14 voix POUR.

1- **SUBVENTIONS O.M.C.S. 2024 AUX ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES DE LA COMMUNE.**

Délibération du Conseil Municipal N° 34 /2024 - VOTE : 14 voix POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Suivant les propositions de l'OFFICE MUNICIPAL CULTUREL ET SPORTIF (O.M.C.S.), après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité ,

- **VOTE** les subventions suivantes pour l'année 2024 pour les 12 ASSOCIATIONS EXTERIEURES suivantes de la Commune soit :

AMICALE PECHEURS DE L'ARC	**100 €**
ASSOCIATION SPORT ET HANDICAP MAURIENNE (A.S.H.M.)	**50 €**
BLEUETS DE MAURIENNE	**100 €**
CHŒUR DE L'ARC	**50 €**
GRIZZLI MAURIENNE BIKE	**50 €**
LA CLIQUE DE LA CHAMBRE	**200 €**
LE SOUVENIR FRANÇAIS	**100 €**
MAURIENNE ESCALADE	**60 €**
NAUTIC CLUB MAURIENNAIS	**50 €**
PREVENTION ROUTIERE	**100 €**
REGUL'MATOUS	**200 €**
U.A.M.	**50 €**

2- DEMANDE D'ACHAT D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUÉ « IMPASSE SUR LA ROCHE » PAR UN PARTICULIER.

Délibération du Conseil Municipal N° 35 /2024 - VOTE : 14 voix POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté de Mme GORIN Camille et M. BEAUFORT Corentin d'acquérir une parcelle communale située lieudit « MONTARLOT » , impasse sur le Roche par un courrier du 10/06/2024.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour la vente de la parcelle **section E N° 992** située lieudit « **MONTARLOT », Impasse sur la Roche** d'une superficie de **12 m2** à **Mme GORIN Camille et M. BEAUFORT Corentin** domiciliés 54, Impasse sur la Roche – MONTARLOT – à ST-ETIENNE-DE-CUINES.

- **FIXE** le prix de vente **à 12 € le m2,** soit un **montant total de 144,00 €.** (CENT QUARANTE QUATRE EUROS).

- **DECIDE** que les frais notariés seront entièrement à la charge de l'acquéreur.

- **MANDATE** M. Le Maire à l'effet de signer les actes, faire toutes déclarations et affirmations et généralement faire le nécessaire. Le Notaire désigné est **Maître Rémy MARTINER BOT,** Office situé 127 Rue de la Sous-Préfecture à ST-JEAN-DE-MAURIENNE.

3- DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2 – BUDGET COMMUNE.

Délibération du Conseil Municipal N° 36 /2024 - VOTE : 14 voix POUR - est insérée en page 3 du présent P.V.

73 011 231 Code INSEE	COMMUNE ST-ETIENNE-DE-CUINES - BUDGET COMMUNAL Commune	DM 2024 DCM n° 36/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Virements de crédits

D.C.M. N° 36/2024

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	14
VOTES : Contre 0	Pour 14
Date de convocation :	05/07/2024

L'an deux mil vingt quatre, le onze juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. LAZZARO Dominique, Maire.

Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 - BUDGET COMMUNE

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 073-217302314-20240711-2024DELIB_036-CC

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 203 : Frais études, recherche et développement et frai		15 000.00 €		
D 203-98 : VOIRIE	15 000.00 €			
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	**15 000.00 €**	**15 000.00 €**		
Total	**15 000.00 €**	**15 000.00 €**		
Total Général	**0.00 €**		**0.00 €**	

Signataires :

1-M. LAZZARO Dominique, MAIRE de ST ETIENNE DE CUINES	
Secrétaire de séance : Mme COMBET-BLANC Françoise	

Certifié exécutoire par M. LAZZARO Dominique, Maire, compte tenu de la transmission en sous- préfecture, le 18/07/2024 et de la publication le 18/07/2024.

A SAINT ETIENNE DE CUINES, le 18/07/2024.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

M. Dominique LAZZARO
Maire de St-Etienne de Cuines

MAIRIE DE SAINT-ETIENNE-DE-CUINES R.F. (SAVOIE)

Mme COMBET-BLANC Françoise,
Secrétaire de Séance

4- INFORMATIONS DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Pas de délibération du Conseil Municipal.

La séance du Conseil Municipal du JEUDI 11 JUILLET 2024 est levée à 19 H 00.

Le présent procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 JUILLET 2024 est arrêté au commencement de la séance de la réunion du Conseil Municipal suivante le JEUDI 05 SEPTEMBRE 2024 à 18h30.

Il sera publié sous forme électronique, dans le délai d'une semaine, de manière permanente et gratuite, sur le site internet de la Commune conformément à l'Ordonnance N° 2021-1310 et au Décret N° 2021-1311 du 07/10/2021 relatifs à la réforme des règles de publicité des actes.

Fait à ST-ETIENNE-DE-CUINES le 05 SEPTEMBRE 2024.

SIGNATURES

M. LAZZARO Dominique,
MAIRE

Mme COMBET-BLANC Françoise,
SECRÉTAIRE DE SÉANCE